

N° 04/2021- OCTOBRE

Décisions du Conseil Municipal :

(Voir détail des délibérations en Mairie)

- Présentation de divers devis :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les devis ou factures des Etablissements suivants :

- Bruno Prestation pour l'achat de panneaux de stationnement pour un montant de 430 € H.T.
- <u>Net Service et Prestige Sécurité</u> pour les prestations de services lors de la manifestation « Clair de Rue » pour un montant total de 1 253.60 € H.T.
- <u>Sani-Chauffe</u> pour le remplacement d'un tuyau d'aspiration de pellets pour le chauffage de l'école pour un montant de 223 € H.T.
- <u>Electro2R Concept</u> pour la pose d'un interrupteur différentiel pour la salle polyvalente pour un montant de 590 € H.T.

- Recensement de la population 2022 :

Le recensement prévu en 2021 a été reporté à 2022 (de la mi-janvier à la mi-février) en raison de la situation sanitaire préoccupante.

Madame Virginie MEYER est désignée comme coordonnateur communal et Madame Karin WASSLER comme suppléant.

Madame Murielle WEILAND est désignée comme agent recenseur communal.

- Ressources humaines : Emplois Agents techniques

Monsieur le Maire informe que notre agent technique Nicolas PIERSON a repris fin août son poste, 3 mois en mi-temps thérapeutique.

Pour compléter le deuxième mi-temps, la commune a fait appel à M. Sébastien EDOUARD qui avait déjà assuré précédemment son remplacement. Un contrat pour 3 mois a été signé.

Convention CAUE (Conseil en Architecture et Urbanisme de l'Environnement)

Le Conseil Municipal pour poursuivre l'étude et finaliser la collaboration de la commune avec le CAUE sur le réaménagement des combles en 2 logements dans l'immeuble de l'école communale décide :

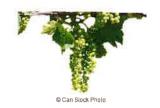
De prendre en charge le montant de l'adhésion à l'association d'un montant de 50 €, D'assurer le versement d'une contribution d'un montant de 1 500 €.

Divers : Aménagement OUEST (promontoire)

Le Conseil Municipal missionne M. Christian ROMAIN pour la réalisation de l'embellissement paysager.

Informations diverses

Voirie - Sol



Urbanisme - DUP :

La préfecture a pris un arrêté favorable à la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la salle polyvalente, et de cessibilité des parcelles nécessaires de la commune.

Urbanisme – DEMATERIALISATION DES AUTORISATION D'URBANISME :

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Itterswiller qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin: https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme

Brigade Verte :

Il est envisagé de bénéficier des services de la brigade verte pour assurer une mission de garde champêtre et de policier municipal. Une étude est en cours avec la Communauté de Communes. Un courrier d'intention d'adhérer pour l'année 2022 à ce dispositif a été adressé en retour.

Eclairage Public :

Afin de réduire la puissance électrique sur notre ban communal, une étude est en cours en partenariat avec le CEP (Conseil en Energie Partagé) de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) qui subventionne certains projets.

Des essais luminaires en LED (Diode Electroluminescente) ont été réalisés à l'Eglise et sur des encastrés de sol (vignes, arbres et murs) déjà en place.

Un diagnostic éclairage public est en cour d'élaboration sur l'ensemble du réseau.

Ecole:

L'école élémentaire recherche une AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) pour aider 2 élèves de CE1 afin qu'ils puissent acquérir en autonomie.

Horaire de travail : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 11h45 et de 13h45 à 16H20.

Pour plus d'infos : ci-dessous un lien qui pourrait éventuellement vous servir.

https://www.education.gouv.fr/les-accompagnants-des-eleves-en-situation-de-handicap -12188?gclsrc=aw.ds



Cadre de vie - Culture :

Enquête de recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022 :

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Par avance merci de votre participation.

Jumelage Bréhat :

Le Conseil Municipal décide de reporter l'accueil des Bréhatins à Décembre 2022 afin de préparer la venue de nos hôtes dans les meilleures conditions.

Colis pour Bréhat : à déposer chez Vincent KIEFFER avant le dimanche 12/12/2021.

Décoration de Noël :

Samedi 20/11/2021 à 8 h devant l'atelier communal. Les bénévoles sont les bienvenus.

Futures animations et Cérémonies - Divers :

- Jeudi 11 novembre : dépôt de gerbe à 11 h, (un vin d'honneur sera servi au caveau).
- Réception de Nouvel An : vendredi 07/01/2022 à 19 h. Une invitation suivra.
- Fête des ainés : samedi 29/01/2022 à 11 h, sur invitation.
- Ballade ludique : Accompagnant cette présente info, vous trouverez, ci-jointe, notre nouvelle brochure « Balade ludique à Itterswiller » réalisée avec le concours de la commission communale de communication.
 - Merci à Karin, Brigitte et René... à toute l'équipe de « Randoland » et de l'« OT de Barr » acteurs essentiels de la réussite de cette nouvelle brochure divertissante et récréative.
- Calendriers des Sapeurs Pompiers : Passage auprès des habitants le 11/11/2021 à partir de 16h.

Les Echo d'Itterswiller :

Le petit journal « les Echos d'Itterswilller » N°2 est téléchargeable en scannant le QR code





Mairie d'Itterswiller :

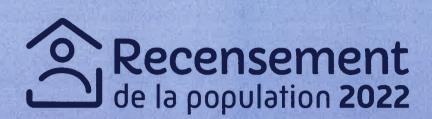
Secrétariat de Mairie : Virginie MEYER
Accueil au public : mardi et vendredi de 15 h à 18 heures
ou sur rendez-vous.
Permanence téléphonique :
Mardi et jeudi de 14h15 à 17 h 30.
Vendredi de 8 h 15 à 12 h et 14 h 15 à 17 h 30.
Au 03 88 85 50 12

Courriel: mairie-itterswiller@wanadoo.fr









Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain!

Encore plus simple par internet :

Q le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 20 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.